

28 septembre
2014



18^e Randonnée des Saveurs



Organisée par

Bressuire
Activités
Cyclistes



18^e Randonnée des Saveurs

Départ de Bocapole à partir de 8 heures

Inscriptions de 8 h à 10 h (pour la randonnée)

Réservation repas (bon détachable ci-contre)



Randonnée
VTT

4 nouveaux circuits

Familial 15 km
Découverte 25 km
Confirmé & Expert
de 45 à 60 km

PRESTATIONS

Accueil : Café - Brioche
Ravitaillements gourmands
Védiviande - Ets Valteau
Ferme Auberge de Regueil

Randonnée
Pédestre

Nouveaux circuits

Découverte 8 km
Confirmé 14 km
Expert 18 km

Circuits Rollers
10 & 22 kms

Randonnée
Route

Nouveaux
Circuits

45 km
70 km

NOMBREUX LOTS
A GAGNER
PAR TIRAGE AU SORT

A l'arrivée repas chaud
(uniquement sur réservation)
Animations au départ,
sur les ravitaillements et à l'arrivée

18^e

randonnée des saveurs

Renseignements

05 49 65 10 27

www.tourisme-bocage.com

Réservations en ligne

www.cyclisme-bressuire79.fr

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Mail : _____

RANDONNÉES (merci de spécifier votre choix de randonnée)

	Tarifs	Nb de participants	Marche	VTT	Route	Roller
Adultes	6 €		<input type="checkbox"/> 8 km	<input type="checkbox"/> 15 km	<input type="checkbox"/> 45 km	<input type="checkbox"/> 10 km
Enfants - 14 ans	4 €		<input type="checkbox"/> 14 km	<input type="checkbox"/> 25 km	<input type="checkbox"/> 70 km	<input type="checkbox"/> 22 km
Enfants - 10 ans	1 €		<input type="checkbox"/> 18 km	<input type="checkbox"/> 60 km		

RAPPEL : les enfants mineurs sont obligatoirement accompagnés d'un adulte.
Les organisateurs peuvent refuser le départ d'enfants non accompagnés.

**REPAS uniquement
pour les participants
aux randonnées, sur réservation
avant le 20 septembre**

Tarif : 6 €

TOTAL INSCRIPTIONS

Randonnéex6 € +x4 € +x1 € =	€
Repasx6 € =	€
TOTAL	€

Bon de réservation à retourner obligatoirement avec votre règlement (chèque à l'ordre du BAC) à :
Office de Tourisme Agglo Bocage Bressuirais : 6, Place Hôtel de Ville - 79300 Bressuire

Règlement Randonnées

Art. 1 : Il s'agit d'une randonnée à allure libre sans esprit de compétition.

Art. 2 : Chaque participant s'engage sous son entière responsabilité (assurance licence ou responsabilité civile).

Art. 3 : Les participants doivent respecter le code de la route.

Art. 4 : L'organisation décline toute responsabilité en cas :
• d'accident ou défaillance dû à un mauvais état de santé,
• d'accident provoqué par le non-respect du code de la route et des consignes des organisateurs,
• de perte ou de vol d'objet ou de matériel.

Art. 5 : Les chemins privés ne seront empruntés que le jour de la manifestation.

Art. 6 : Les participants resteront sur le parcours balisé et respecteront la nature et les lieux.

Art. 7 : Les enfants mineurs participent à la randonnée sous la responsabilité de leurs parents.

Art. 8 : Le port du casque est fortement recommandé. Il est obligatoire pour les enfants mineurs.

Art. 9 : Les clichés photographiques et ou vidéos pris à l'occasion de la randonnée seront réputés libres de droit et pourront être utilisés pour des présentations.

Règlement rollers

Art. 1 : Le départ de la randonnée sera donné à 9h00. Celle-ci se fera en groupe. Le cortège de patineurs sera sécurisé et assisté par des encadreurs (staffeurs) à rollers en nombre suffisant, vêtus de chasubles rétro-réfléchissantes, désignés par le ROLLER SKATING BRESSUIRAIS. Les participants doivent se conformer aux instructions de ceux-ci.

Art. 2 : Chaque participant s'engage sous son entière responsabilité (assurance licence ou RC).

Art. 3 : Les participants doivent respecter le code de la route.

Art. 4 : L'organisation décline toute responsabilité en cas :
• d'accident ou défaillance dû à un mauvais état de santé,
• d'accident provoqué par le non-respect du code de la route et des consignes des organisateurs,
• de perte ou de vol d'objet ou de matériel.

Il est demandé aux participants d'arriver en bonne forme physique (être reposé, avoir mangé et s'être hydraté...).

Le ROLLER SKATING BRESSUIRAIS se réserve le droit d'évincer tout participant qui pourrait représenter un danger pour le groupe.

Art. 5 : Les patineurs doivent maîtriser leur vitesse et savoir freiner (patinage maîtrisé). Pour le grand circuit, l'âge minimum est de 14 ans à moins que le niveau de patinage soit d'un bon niveau et que la condition physique soit bonne pour assurer la sécurité et ne pas pénaliser le groupe. Les organisateurs se réservent le droit d'écarter toutes personnes n'ayant pas le niveau nécessaire.

Art. 6 : Les participants resteront sur le parcours balisé et respecteront la nature et les lieux.

Art. 7 : La randonnée est accessible aux personnes majeures. Tout mineur doit être accompagné de son représentant légal ou d'un adulte autorisé par ce dernier.

Art. 8 : Les protections (poignets, genoux et casque) sont recommandées pour les personnes majeures et obligatoires pour les enfants.

Art. 9 : Les clichés photographiques et ou vidéos pris à l'occasion de la randonnée seront réputés libres de droit et pourront être utilisés pour des présentations.

Annulation Rollers

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation

si les conditions météorologiques ne permettent la pratique de l'activité en toute sécurité.

Sponsors et Partenaires



La Botière - Route de Poitiers
79300 BRESSUIRE
Tél. 05 49 81 56 10
Fax 05 49 81 56 11

Printemps & Filles Imprimeries - Bressuire
Ne pas jeter sur la voie publique